PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MONTCALM VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2022 de 19 heures 32, convoquée pour 19 heures 30, à 19 heures 34, à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, en la salle du conseil.

Sont Monsieur Mathieu Maisonneuve, Maire

présents(es) : Monsieur Michaël Tremblay, Directeur général

Monsieur Luc Cyr, Conseiller district 1 Madame Lynda Paul, Conseillère district 3 Monsieur Robert Portugais, Conseiller

district 5

Madame Isabelle Auger, Conseillère district 6 Monsieur Pierre Lortie, Conseiller district 7 Madame Chantal Lortie, Conseillère district 8

Sont Madame Cynthia Harrisson-Tessier,

absents(es): Conseillère district 2

Monsieur Mario Chrétien, Conseiller district 4

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présents :

M. Michaël Tremblay, directeur général

Me Stéphanie Myre, greffière et directrice des affaires juridiques

M. Sylvain Martel, directeur du Service des finances

534-12-22 OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie APPUYÉ PAR : Mme Isabelle Auger

ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 19 heures 32 convoquée pour 19 heures 30, la séance extraordinaire, tenue le 13 décembre 2022, est ouverte.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT</u> 535-12-22 L'IMPOSITION <u>DÉCRÉTANT</u> DES **TAXES FONCIÈRES** <u>GÉNÉRALES</u> SPÉCIALES, ET **REDEVANCES** ET **FOURNITURE COMPENSATIONS POUR SERVICES** MUNICIPAUX ET POUR IMMEUBLES NON IMPOSABLES **DURANT L'ANNÉE 2023**

Monsieur le conseiller Luc Cyr dépose un projet de règlement décrétant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales, les redevances et les compensations pour la fourniture des services municipaux en général et pour les immeubles non imposables durant l'année 2023 et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions débute à 19h33. Il n'y a pas de question.

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MONTCALM VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

536-12-22 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : M. Robert Portugais APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 19 heures 34, la séance extraordinaire est levée.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Je, Mathieu Maisonneuve, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Copie originale signée
Mathieu Maisonneuve, maire
Copie originale signée
Me Stéphanie Myre, greffière et directrice des affaires juridiques